

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 473

présenté par

M. Julien-Lafferrière, Mme Gaillot, M. Orphelin, Mme Batho, Mme Cariou, Mme Bagarry,
Mme Lazaar, Mme Chapelier, M. Nadot, M. Pellois, M. Hammouche, Mme Frédérique Dumas et
Mme Forteza

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Rédiger ainsi la première phrase de l'alinéa 89 :

« En 2019, 2,2 milliards de personnes n'avaient pas accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité et 4,2 milliards de personnes à des services d'assainissement gérés en toute sécurité, avec des conséquences sanitaires, sociales, économiques et environnementales lourdes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Joint Monitoring Program de l'OMS/UNICEF sorti en 2019 a mis à jour les chiffres et les critères d'évaluation du nonaccès à l'eau et à l'assainissement (« accès géré en toute sécurité »). Ce rapport précise qu'en 2019, selon ces nouveaux critères d'accès géré en toute sécurité, 2,2 milliards de personnes n'avaient pas accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité et 4,2 milliards de personnes à des services d'assainissement gérés en toute sécurité. Voir le rapport ici : <https://washdata.org/sites/default/files/documents/reports/2019-07/jmp-2019-wash-households.pdf>